

Violence, maltraitance et négligence envers les personnes âgées

L'IMPORTANCE D'ENRICHIR LES DONNÉES

Contribution aux travaux de l'experte indépendante chargée des de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme

28 février 2023

Notre contribution vise à répondre aux questions posées dans le document de consultation, au sujet des **données** sur la maltraitance. Ce texte est directement inspiré du rapport Beaulieu et St-Martin (2022) produit pour le ministère de la Justice du Canada qui aborde les défis conceptuels, la qualité des données et des propositions pour l'adoption d'une approche pragmatique de collecte de donnée sur la maltraitance. Ce dernier s'appuie sur une vaste recension internationale des écrits, des consultations avec des représentants de gouvernements de 11 provinces et territoires du Canada, une entrevue de groupe avec des membres du *Réseau canadien pour la prévention du mauvais traitement des aînés* et des entrevues individuelles auprès de 15 chercheurs en maltraitance.

La **qualité des données** estimant la prévalence de la maltraitance est un enjeu récurrent en recherche. Deux modes de collectes ou de consignations des données sont utilisés dans le monde : 1) les enquêtes populationnelles, qui s'appuient généralement sur des informations autorévélées par les personnes ayant subi de la maltraitance ou par des témoins de ces situations, et 2) les données administratives ou opérationnelles, tirées de l'application de lois ou politiques ou encore de divers organismes publics, privés ou communautaires de soins, de services, de sécurité publique ou autres. Les premières reposant généralement sur des propos de personnes aînées (rarement par des témoins, sauf dans les milieux d'hébergement), sont réputées plus fiables que les secondes, car les répondants peuvent y rapporter des situations n'ayant pas fait l'objet de demande d'aide formelle, de signalement ou de plainte.

La **validité des échelles de mesure utilisées dans les enquêtes populationnelles de prévalence** fait actuellement l'objet d'une recension des écrits de type *evidence and gap map*, par une équipe internationale sous la direction de Dr Fadzilah Hanum Mohd Mydin. En l'absence d'une mesure étalon, divers outils, validés ou non, sont employés lors d'enquêtes populationnelles, y compris ceux initialement conçus pour du repérage clinique. Ces outils cliniques ne sont pas adaptés à l'ensemble des situations et des contextes de pratique (cabinet médical privé, urgences hospitalières, évaluation psychosociale à domicile...). De plus, ces outils sont censés être accompagnés d'une validation clinique afin de s'assurer qu'il s'agit bien d'une situation de maltraitance, or cette validation n'est pas toujours effectuée.

Divers facteurs complexifient l'**estimation de la prévalence** et la **comparaison des résultats** des études : la multiplicité des définitions et des typologies, le manque de

consensus sur la fréquence requise pour qu'un événement soit considéré comme de la maltraitance, les variations dans les périodes étudiées (p. ex. au cours de la dernière année, depuis cinq ans, depuis l'âge de 65 ans), ou encore les critères d'exclusion appliqués (certains lieux tels des résidences, des territoires ou des populations vulnérables comme des personnes présentant des déclin cognitifs). L'exclusion de certains groupes de personnes âgées ou de certains milieux est particulièrement problématique puisqu'elle conduit systématiquement à sous-estimer la prévalence. La tendance à porter un regard dichotomique (y a-t-il ou non de la maltraitance) limite aussi la profondeur des données recueillies. L'ajout d'indices de sévérité permettrait de mieux refléter la situation.

Au Canada, depuis la fin des années 1980, **cinq études** de type populationnel, menées par téléphone, ont brossé un portrait de l'ampleur de la **maltraitance à domicile**. Parmi elles, trois furent entièrement dédiées à la maltraitance des personnes âgées. Les deux autres exposent des analyses tirées de modules spécifiques sur la maltraitance envers les personnes âgées insérés dans des collectes de données plus larges. La prévalence globale varie de 4 à 10%. Aucune de ces études n'utilise exactement les mêmes échelles, les mêmes groupes d'âge de répondants ou la même période (dernière année ou derniers 5 ans). Toutes ont des mesures de la maltraitance physique, psychologique ou financière alors que les autres types (sexuel, négligence, etc.) ne sont pas toujours inclus. L'étude longitudinale canadienne se démarque des autres enquêtes du fait qu'elle prend des mesures répétées auprès des mêmes répondants, ce qui permet de tracer l'évolution de la situation et de mieux comprendre les contextes dans lesquels les événements de maltraitance surviennent. Néanmoins, chacune de ces enquêtes présente des limites, en excluant par exemple les Autochtones vivant dans des réserves, les personnes âgées hébergées en établissement de soin de longue durée, demeurant dans l'un des 3 territoires canadiens, ou ne parlant ni le français ni l'anglais.

Ainsi, bien que ces études de prévalence permettent de se faire une idée de l'ampleur de la maltraitance au Canada, davantage de recherches sont nécessaires pour obtenir un portrait complet.

Il n'est point recommandé de recourir uniquement aux **données administratives** ou opérationnelles (tirées de l'application de lois ou politiques), ou encore de divers organismes publics, privés ou communautaires de soins, de services, de sécurité publique ou autres. Toutefois, lorsque ces statistiques sont combinées à différentes sources d'information, telles les grandes enquêtes de prévalence ou des données produites par Statistique Canada, elles contribuent à obtenir un regard plus global et précis du phénomène. Par exemple, les rapports policiers peuvent contenir des informations sur certaines maltraitements qui seraient autrement invisibles, telles les situations d'exploitation du domicile d'une personne âgée.

La diversité de la population âgée est rarement représentée au sein des études sur la maltraitance. Mis à part le genre, il manque des données quantitatives au sujet de la maltraitance envers les personnes âgées appartenant à des **groupes minoritaires** (p. ex. immigrants, groupes ethnoculturels, peuples autochtones, personnes LGBTQ).

Le **domicile** est le lieu de survenance de la maltraitance le plus étudié. On y porte généralement une attention particulière aux proches (familles, amis) et au voisinage comme personnes potentiellement maltraitantes, occultant les situations impliquant des personnes dispensatrices de services publics, privés ou communautaires. Un élargissement de la compréhension du problème éviterait de circonscrire le champ de la maltraitance envers les personnes âgées à une dynamique intrafamiliale.

Comparativement au domicile, la **maltraitance en milieux de vie collectifs** (résidences pour personnes autonomes ou semi-autonomes et milieux d'hébergement de soins de longue durée) est peu étudiée. Plusieurs facteurs sont à prendre en compte dont les caractéristiques des personnes âgées qui y résident (continuum entre autonomie et dépendance), des personnes proches qui les visitent, des résidents et résidentes qui se côtoient, des membres du personnel et d'une culture organisationnelle propre à chaque établissement.

Les pistes de solutions mises de l'avant afin d'**améliorer la qualité des données canadiennes** de prévalence priorisent le financement de la recherche, le développement et la validation d'échelles de mesure par types et formes de maltraitance, les mesures répétées dans le temps (telle l'enquête longitudinale canadienne), la combinaison de diverses méthodes pour rejoindre les répondants (p. ex. téléphone, internet, en personne) et l'utilisation d'échantillons représentatifs de tous les milieux du territoire canadien. Le recours à des devis mixtes de recherche permettrait de donner plus de profondeur aux résultats.

Le Canada finance régulièrement des recherches sur la maltraitance envers les personnes âgées. Il importe de continuer en assortissant les financements de critères précis afin de couvrir le plus amplement possible la diversité des situations de maltraitance et ne pas la limiter, au domicile, à des questions de violence intrafamiliale ou encore, en hébergement, à des relations entre employés et résidents.

Toute collecte de données devrait inclure une approche de **parcours de vie** afin d'enrichir la compréhension de la maltraitance à travers un parcours singulier. De plus, il faudrait développer des approches sensibles permettant de rejoindre certains groupes de personnes âgées, notamment par l'entremise de recherches qualitatives en sélectionnant des personnes intervieweuses avec qui ces personnes âgées (p. ex. : avec les personnes de communautés ethnoculturelles, LGBTQ, ayant des incapacités) souhaiteront échanger. Il est aussi encouragé de bonifier ces études par de riches informations sur les conséquences physiques, psychologiques, matérielles ou financières, voire sociales, de la maltraitance.

Les pistes de solutions mises de l'avant pour améliorer les données suggèrent qu'en amont de la collecte de données soit dispensée une **formation** à l'ensemble des intervenants (police, avocats, notaires, juges, intervenants psychosociaux, milieu financier, etc.) susceptibles de repérer ou de recevoir une demande d'aide, un signalement ou une plainte pour maltraitance. Ils doivent savoir reconnaître ce qu'est la maltraitance, ses indices et ses indicateurs et être en mesure d'identifier leurs propres barrières à la prise en charge de ces situations. Dans certains cas, il peut être pertinent de les former à l'usage d'outils de

repérage. Il est suggéré que soient mis en place des programmes de repérage et d'intervention spécifique afin de susciter plus de demandes d'aide de la part des personnes maltraitées, ainsi que plus de signalements et de plaintes aux diverses instances (donc de facto enrichir les données). À défaut, la collecte des données sera toujours défailante en raison des cas non reconnus.

Marie Beaulieu, Ph. D.
Kevin St-Martin, MSS
Mélanie Couture, Ph. D.



Chaire de recherche sur la maltraitance
envers les personnes âgées
Research Chair on Mistreatment of Older Adults

Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées
Université de Sherbrooke et Centre de recherche sur le vieillissement
Canada

Contact : marie.beaulieu@usherbrooke.ca

Cette contribution est déposée par des membres actifs de l'INPEA.

Liens pour accéder au rapport et à son sommaire (français et anglais)

Report https://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/pwgsc-tpsgc/por-ef/justice_canada/2022/004-21-e/index.html

Summary https://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/pwgsc-tpsgc/por-ef/justice_canada/2022/004-21-e/summary/index.html

Rapport https://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/pwgsc-tpsgc/por-ef/justice_canada/2022/004-21-f/index.html

Sommaire https://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/pwgsc-tpsgc/por-ef/justice_canada/2022/004-21-f/sommaire/index.html